

Conseil Local du Handicap du 5^e arrondissement

Commission « Accès au service public », 17 janvier 2018

La commission « Accès au service public » s'est réunie le 17 janvier 2018, afin de réaliser un bilan de la marche exploratoire réalisée au mois de novembre 2017 à la mairie, et d'établir les préconisations qui seront faites par la commission dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de mise en sécurité et en accessibilité de la mairie. Cette réunion a également été l'occasion de revenir sur le travail mené par la commission jusqu'à présent, en préparation de la réunion plénière du Conseil Local du Handicap qui se déroulera le jeudi 8 février 2018.

1. Point sur le schéma directeur

La réunion a débuté par un point sur le schéma directeur : la copie définitive devrait être transmise d'ici deux mois par le maître d'œuvre, et dans les semaines prochaines, il sera déjà possible d'avoir un aperçu presque exhaustif du projet.

Ce projet devrait comprendre entre autres la création de deux nouveaux escaliers, la mise aux normes de deux ascenseurs, la création de nouveaux WC accessibles PMR, et une amélioration de la signalétique. Les travaux devraient commencer début 2019, ils concerneront principalement le rez-de-chaussée et le troisième étage, qui abrite les principaux services de la mairie.

2. Les principaux problèmes relevés à l'intérieur de la mairie

La marche exploratoire réalisée par la commission en novembre 2017 a permis de relever les principaux problèmes liés à l'accessibilité à l'intérieur de la mairie. La commission a pu établir à partir de ses observations une liste de préconisations à transmettre à la maîtrise d'œuvre chargée de l'élaboration du schéma directeur :

- L'entrée de la mairie :

L'entrée PMR devrait être indiquée de façon très claire. Les marches du perron de l'entrée principale devraient être indiquées par une bande d'éveil et une première et dernière marche contrastées ; la main courante devrait être prolongée afin qu'elle soit au moins de la même longueur que la première marche.

- La signalétique à l'intérieur de la mairie :

Il faudrait créer une signalétique claire et homogène à l'intérieur de la mairie. Elle serait commune à tous les services de la mairie et réalisée en couleurs contrastées et bien visibles, avec un éclairage adapté. Il pourrait être judicieux d'ajouter à la signalétique un système de guidage audio pour les personnes non voyantes.

- Les revêtements extérieurs :

Le sol de la cour est composé de pavés, il conviendrait d'envisager l'installation d'un revêtement plus lisse afin de faciliter les déplacements des utilisateurs de fauteuils roulants notamment. On pourrait envisager la mise en place d'un cheminement lisse qui pourrait avoir, en plus de son aspect pratique – il réglerait le problème des pavés et pourrait servir de bande de guidage pour les personnes non voyantes – un aspect esthétique.

- Les revêtements intérieurs :

À l'intérieur de la mairie, le sol pose problème car il brille : cela peut être déroutant pour les personnes malvoyantes. Il faudrait modifier ce sol afin qu'il ne brille plus, et revoir l'ensemble de l'éclairage de la mairie afin d'éviter les risques d'éblouissement et ainsi faciliter les déplacements et l'orientation à l'intérieur de la mairie.

- Les escaliers :

Tous les escaliers devraient être équipés de bandes d'éveil sur les paliers, ainsi que d'une première et dernière marche contrastées. Les main-courantes devraient dans l'idéal dépasser un peu de la première marche, ou être au moins aussi longue que la première marche.

- Les portes :

Les portes de la mairie, en particuliers celles qui donnent sur la cour, devraient être automatisées et équipées de vitrophanie.

3. Sur les prochaines réunions

La prochaine réunion de la commission devrait se dérouler le 7 mars 2018. La commission devrait recevoir deux groupes, la société Aurizone qui développe un GPS à destination des personnes non voyantes permettant de s'orienter à l'intérieur des bâtiments, et possiblement la société Audiospot qui développe un système de guidage audio, dans le but de présenter leurs systèmes de guidage et plus généralement la thématique de l'accessibilité par le numérique.

Par ailleurs, après s'être consacrée dans un premier temps à l'accessibilité physique de la mairie, la commission souhaite dans le futur se concentrer sur la question de l'accueil au sein de la mairie, de la formation des agents et de la sensibilisation au handicap.